

Au Fil des — Pages

AUTOMNE 2019



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Ça s'est passé à Notre Dame	p.4
Vie Communale	p.6
La Métro	p.14
Vie Associative et culturelle	p.15
Informations diverses	p.17
Informations pratiques	p.19
Agenda	p.20

ZOOM SUR



Les travaux sur la RN85

p.13



Les Reporters de La Romanche

p.10



Les événements de Nov.etDec.

p.20

BASSIN DE LA MACONNIÈRE



ETAT CIVIL

MARIAGE

Mme Nancy ROUSSET et Mme Manon RAULT,
unies le 7 Septembre 2019

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris
le **décès de trois concitoyens :**

Monsieur COILLY Jean-Pascal

décédé le 24 Juin 2019

Monsieur DJATOUT Hocine

décédé le 24 Juin 2019

Monsieur SARAILLON Alain

décédé le 24 Juillet 2019

Nous présentons nos sincères condoléances
à leurs familles.

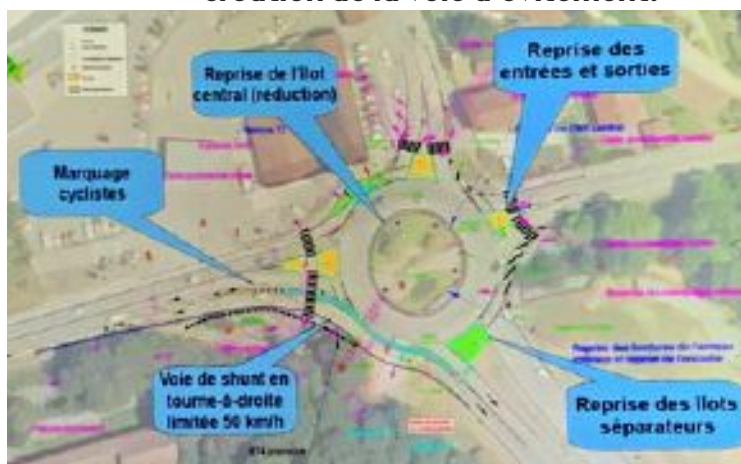




Cela ne sera pas passé inaperçu, depuis quelques temps, les chantiers poussent comme des champignons sur l'ensemble des communes de la Métropole. Certains affectent directement notre quotidien puisqu'ils se situent sur notre commune ou à sa porte.

Je vais dans ces lignes aborder les 3 chantiers en cours et à venir qui nous intéressent plus particulièrement.

En premier lieu l'aménagement du rond-point de Muzet et surtout la création de la voie d'évitement.



Afin de mieux visualiser, ci-dessus, le schéma présenté par les services de la DIRECTION CENTRE EST lors de la réunion du 23 septembre dernier en préfecture, en présence de M. Beffre, Préfet de l'Isère, des maires des communes et partenaires concernés.

Les aménagements vont consister en la création d'une voie d'évitement du rond-point dans le sens Grenoble / Vizille (ici surligné en bleu) afin de fluidifier le trafic, et en la reprise des îlots tout autour, comme indiqué sur le schéma. La fin des travaux est prévue pour la mi-décembre.

Le deuxième chantier qui vient de débuter sur notre commune au niveau de la RN 1085 consistera en la création du lit d'arrêt d'urgence et la protection de la falaise en bas de la nationale.

Des premiers travaux d'élagages sur la falaise sont réalisés, les deux maisons inoccupées de part et d'autre de la route seront détruites afin de pouvoir élargir la voie coté falaise. La voie de détresse sera en fonction d'ici 2021.

Enfin le dernier chantier qui revêt une importance capitale pour nous, concerne la reprise du mur de soutènement au niveau des écoles.



Les travaux sont portés par la Métro et cofinancés à 50% par la commune. **Le début du chantier est prévu mi-novembre pour une durée de 2 mois.**

Il s'agira de procéder à environ 45 forages du mur sur une longueur englobant la fissure, en bas des escaliers, jusqu'au mur cassé, avec injection de béton dans les clous forés. Puis la dernière phase consistera en la pose de ferrailage contre le mur et des projections de béton par couches successives pour reconstituer un second mur.

Le chantier va impliquer des contraintes importantes pour le stationnement des véhicules avec des zones interdites le long de la zone des travaux, et en haut pour le stockage. Les désagréments toucheront également directement les écoles à cause du bruit.

Un coordonnateur de sécurité veillera au bon déroulement de ce chantier peu commun. Son rôle sera d'autant plus important du fait de la présence d'enfants. Bien sûr, nous veillerons aussi au bon déroulé.

Ci-dessus le schéma pour plus de clarté.

Bien à vous
TONINO TOIA





“DÉLICES PERCHÉS” LE MOT DE L'ASSOCIATION

La deuxième édition du Festival Les Délices Perchés 2019 a eu lieu au mois de juin et a été à nouveau un succès

L'idée d'un festival autour de Saint Firmin a germé il y a quelques années dans nos têtes enfantines. Comme un désir taquin de faire vibrer les pierres de cette bonne vieille chapelle. Réveiller en fanfare la ville dortoir. Rendre un hommage fougueux à nos carrières abandonnées, à nos vergers pentus. Faire durer le jour.

L'envie d'associer le spectacle vivant et la gastronomie est venue peu à peu, au fil des repas entre amis. Aujourd'hui, ce sont près de 150 bénévoles et artistes qui assurent la mise en œuvre du festival. Chacun met la main à la pâte : cuisine, artistique, technique, communication, accueil, logistique, décor... les prétextes ne manquent pas pour apprendre, partager nos compétences, notre motivation et notre envie d'aimer.

L'ambition que nous portons est celle d'une programmation sensible et audacieuse, d'une gastronomie locale et créative, d'une ambiance conviviale, ouverte sur le monde et sa modernité.

Les Délices Perchés, c'est :

- 1 jour de festival
- 700 participants
- 70 bénévoles
- 25 partenaires opérationnels
- 20 spectacles et animations
- 40 artistes professionnels issus de 16 compagnies, ensembles ou associations
- 15 choristes amateurs
- 12 stands de cuisine conçus et gérés par des bénévoles
- 2 agneaux à la broche
- 90 pizzas 100% locales
- 30 litres de glace artisanale

Le 21 septembre, l'association Les Délices Perchés a profité des Journées du Patrimoine pour proposer son premier « concert de saison ».

Ce sont des découvertes musicales comme des friandises, des dégustations qui s'écoulent... tout au long de l'année ! Pour ce premier concert, Les Délices ont invité le « Douar Trio », composé d'une clarinette, d'une contrebasse et d'un oud (luth arabe) qui ont fait voyager les spectateurs entre Bretagne et Maghreb, jazz et musique du monde, douceur et virtuosité.





DEUX INAUGURATIONS

Samedi 14 septembre, ce sont deux équipements importants qui ont été inaugurés sur la commune : les nouveaux vestiaires du stade de foot et l'extension de la mairie.

C'est tout d'abord au stade de foot Jo Pirulli, que le maire, accompagné d'élus du territoire, dont Christophe Ferrari, Président de la Métropole et Gilles Strappazon, Conseiller départemental, a inauguré les nouveaux vestiaires du stade de foot.

Le président de l'ASNDM, René Gallego a rappelé qu'avec 140 licenciés, dont une douzaine de filles, le club recevait des tournois jeunes avec, chaque fois, de très nombreuses équipes dans toutes les catégories.

Les deux vestiaires existants étaient vraiment trop justes pour accueillir tout le monde dans de bonnes conditions, et notamment les filles. Un bâtiment désormais aux normes vient compléter cet ensemble sportif.

Après avoir coupé le ruban, les personnes présentes se sont dirigées vers le haut de la commune, pour inaugurer cette fois-ci l'extension de la mairie.

En effet, à la place du garage qui abritait il y a quelques années les services techniques, aujourd'hui installés dans le bâtiment du Moulin, un projet d'extension a vu le jour, réalisé par le cabinet Studio 4A, dont les deux architectes Thierry et Fanny Bonfils sont aussi résidents de la commune.

Un projet moderne, en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, qui comprend une salle de convivialité, deux bureaux, et indépendamment, une salle des archives.

Des travaux nécessaires afin d'améliorer le confort des salariés et des élus, mais aussi l'accueil du public.

À noter que chaque projet a coûté environ 200 000 €.



LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA RAMPE DE LAFFREY SE POURSUIVENT

Après la construction de l'aire de retournement dans la descente et celle de la glissière en béton, en bas dans le dernier virage, c'est au tour d'un lit d'arrêt d'urgence d'être aménagé.

L'objectif de mise en sécurité est donc double : d'une part, proposer un aménagement routier empêchant qu'un accident similaire à ceux observés ne se reproduise et, d'autre part, remédier au phénomène de chute de blocs de la falaise.

Lire aussi l'édition du Maire en page 3.

LA CRÉATION DU LIT D'ARRÊT ET LA PROTECTION DE LA FALAISE

Les travaux permettant la création de cette voie de détresse sont entièrement financés par l'État, à hauteur de 3,6 millions d'euros. Ils ont débuté le 7 octobre 2019.

Ce nouvel ouvrage, qui sera situé en amont de la glissière de sécurité en béton, dans le dernier alignement droit de la pente, permettra de retenir les véhicules dont le système de freinage aura fait défaut.

Pour réaliser ce lit d'arrêt, des travaux de terrassement de la falaise vont avoir lieu dans la mesure où l'espace disponible aujourd'hui est insuffisant pour créer l'ouvrage.

Dès lors, la solution d'aménagement retenue consiste à :

1. Décaler l'axe de la route vers la falaise.

Le pied de falaise va être terrassé afin de dégager une emprise suffisante à la réalisation d'une nouvelle voie montante. La voie descendante prendra, quant à elle, la place de l'ancienne voie montante.

2. Installer le lit d'arrêt sur l'emprise de la voie descendante actuelle.

L'espace préalablement dégagé permettra la circulation à double sens lors de la mise en œuvre du lit d'arrêt. Simultanément, des travaux de protection de falaise (pose de grillages, filets, écran pare-bloc, mise en œuvre d'ancrages) contre les éboulements rocheux, seront réalisés au droit de la zone où sera aménagée la voie de détresse.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Octobre 2019 → Juillet 2020 :

- > Dégagement d'emprise : débroussaillage, purges de sécurité, déboisement ;
- > Terrassement du pied de falaise ;
- > Protection de la falaise contre les chutes de blocs

Septembre 2020 → Novembre 2021 :

- > Travaux de chaussée ;
 - > Assainissement pluvial ;
 - > Mise en place des dispositifs de retenue ;
- Création du lit d'arrêt



Les reporters de l'école de La Romanche



LE COURSETON

Vendredi 11 octobre après-midi, tous les élèves de l'école ont participé au courseton, tout comme les écoles des communes voisines.

Tous nos élèves s'étaient entraînés auparavant à l'école à gérer leur souffle et leur course.

Si nous comptabilisons les tours de tous les enfants de l'école, nous avons parcouru 297 tours de stade, autrement dit environ 118km.

Bravo pour vos efforts ! Merci à Valérie d'avoir compté les tours de chacun.





LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS

Dans l'objectif d'aider les élèves de l'école à devenir de futurs citoyens, nous avons travaillé sur les élections.

Dans un premier temps, nous avons appris le vocabulaire du bureau de vote ainsi que le déroulement existant pour élire un Président de la République. Dans un deuxième temps, nous avons expliqué quelles seraient les missions d'un délégué de classe.

Courant septembre, nous avons élu les délégués de l'école sur le modèle d'une élection républicaine. Au total nous en avons six, un dans chaque niveau de classe.

Voici les noms de nos délégués, suivis de leurs suppléants :

Au CP : **Angeline et Roman**

Au CE1 : **Lucie et Enzo**

Au CE2 : **Evan et Alessia**

Au CM1 : **Lysandre et Anaïs**

Au CM2 : **Pauline et Axel**

Bravo à nos délégués !

Vive la République, et vive Notre Dame de Mésage !



VOYAGES, VOYAGES !

Cette année, les élèves de l'école maternelle s'envolent pour un tour du monde.

Les différents continents, pays, villes vont venir à eux. En effet c'est au travers d'histoires, de contes, de documentaires qu'ils vont partir à la découverte de l'Europe, du Grand Nord, de l'Asie, de l'Afrique ou encore de l'Amérique.

À chaque voyage, ils rédigent une carte postale à leurs parents, leur expliquant le voyage comme s'ils y étaient (pour la classe de maitresse Coralie).

Chers résidents de la commune, si vous prévoyez un voyage à l'étranger, ça nous ferait plaisir de recevoir à l'école une carte de l'autre bout du monde (ou juste de l'autre côté de nos frontières).



LE MOT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La rentrée scolaire est toujours un moment important pour les familles et les services communaux. Ensemble, nous œuvrons pour que les écoliers trouvent le chemin de l'école dans les meilleures conditions possibles.

De nouveaux visages apparaissent à Notre-Dame de Mésage ainsi qu'un remaniement total de la direction en élémentaire. Celle-ci est assurée par Caroline FROMENT, en charge de la classe de CP-CMI-CM2.

Virginie PARA, enseignante arrivée cette année, est en charge quant à elle du CEI-CE2.

Nous retrouvons Coralie CASIMERO-RODRIGUEZ, directrice de la maternelle, qui enseigne aux Petites et Moyennes Sections, en complément avec Maud Four.

Quant à elle, Aline GAUTHIER assure l'enseignement des Grandes Sections.

À toutes, nous leur souhaitons une bonne année scolaire.

Comme chaque année, nous remercions tout notre personnel communal pour leur implication dans le gros ménage qui est fait chaque été de tous les bâtiments communaux, afin que nos enfants puissent intégrer leur classe dans les meilleures conditions.

Les nouveaux résidents parents d'enfant(s) de 1 à 3 ans doivent venir se signaler en mairie

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

UN LIEU RESSOURCE QUI CRÉE DU LIEN, OUVERT À TOUS, ANIMÉ PAR DES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE

PARENTS

Vous recherchez un mode d'accueil individuel ou collectif pour votre enfant :

Le Relais Assistants Maternels met à votre disposition un guichet unique pour :

- des **informations sur les différents modes d'accueil** existants sur votre commune
- la liste des assistants maternels agréés
- **être accompagné lors d'un entretien individuel** pour trouver l'accueil le mieux adapté à vos besoins et ceux de votre enfant
- effectuer **votre demande de préinscription** en EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant)
- **déposer une offre d'emploi** pour rechercher un assistant maternel

Vous allez employer un assistant maternel ou un auxiliaire parental :

Le Relais Assistants Maternels vous propose :

- un **rendez-vous pour vous renseigner** et vous accompagner sur les démarches administratives, les aides financières, et vos obligations de particulier employeur
- un **accompagnement dans la relation avec l'assistant maternel ou l'auxiliaire parental**

ENFANTS

Pour les jeunes enfants, le relais assistants maternels propose :

- des **activités collectives** pour partager un moment de plaisir et de découverte au cours de matinées d'éveil
- des **temps festifs**
- des **rencontres à la médiathèque**
- des **échanges avec d'autres partenaires** de la petite enfance

ASSISTANTS MATERNELS, AUXILIAIRES PARENTAUX, FUTURS PROFESSIONNELS

Le relais fonctionne à la fois comme un lieu d'information, d'échanges et de soutien, vous y trouvez :

- des **informations sur votre statut de salarié** du particulier employeur, les droits et la réglementation
- un **accompagnement dans la relation avec votre employeur**
- des **espaces pour perfectionner et développer vos connaissances et compétences**
- des **temps de rencontres et d'échanges** avec d'autres professionnels
- des **renseignements sur les conditions d'accès aux métiers** de la petite enfance
- des **informations sur l'accès à la formation professionnelle**

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS, C'EST AUSSI...

des rencontres entre parents, assistants maternels et professionnels de la petite enfance lors de moments festifs, de soirées d'échanges et d'informations, des partenariats avec les structures locales (médiathèques, EAJE, écoles)



HALTE AUX DÉPOTS SAUVAGES



Suite à plusieurs dépôts d'encombrants ou de déchets non recyclables devant les bennes de tri de la commune et dans la nature, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des gravats ou autres produits qui doivent normalement être déposés en déchèterie (sous peine d'amende).

Nous disposons de trois déchèteries proches de notre commune, utilisons-les !

Horaires d'ouverture page 19

CHIENS ERRANTS

Plusieurs chiens errants ont été signalés sur la commune. Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de les laisser divaguer.

On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui est interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende.



Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.



Par ailleurs, des riverains nous ont alerté au sujet de la recrudescence des déjections canines qui « ornent » les trottoirs. Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les excréments de leur ami à quatre pattes, ou de les emmener faire leurs besoins ailleurs que sur les trottoirs de notre cher village.



RALENTISSONS !

Dans le cadre de Métropole apaisée, l'ensemble des voies de la commune sont limitées à 30 km/h.

Les véhicules qui circulent à vive allure dans le village sont un danger pour autrui.

Ensemble, respectons les limitations de vitesse pour le bien-être et la sécurité de chacun.

LETTRE OUVERTE D'UNE HABITANTE

L'été 2019 jouant les prolongations, le potager profite de cet ensoleillement exceptionnel pour continuer à produire et/ou de mener à maturité toutes sortes de légumes.

Malheureusement pour moi, tout s'est arrêté entre le 11 et le 14 septembre dernier ; j'ai eu la désagréable surprise de voir, du moins de ne plus voir les derniers fruits de tant de labeur.

J'ai été victime du vol de tous les légumes qui s'y trouvaient encore ; des prêts à cueillir, à ceux à venir. Si c'était un jardin partagé ça se saurait.

MERCI D'ARRÊTER
DE VOUS SERVIR
SANS MON
AUTORISATION !



Rien, il ne reste plus rien ; juste une incompréhension et une colère qui monte en moi, puisque ce n'est pas la première fois que ma propriété est la cible de larcins.

L'an passé, mes cultures avaient déjà subi le même sort mais c'était en fin de période de récolte donc peu de préjudices. Il n'est pas rare que des objets se volatilisent, ou tout au contraire je retrouve des cadavres de bouteilles/canettes et autres débris, que des personnes traversent la propriété pour des raisons diverses et variées (éviter la grande montée du RIF au Plan du noyer, éviter de passer par le village, pour se promener...).

Porter plainte, je n'en vois pas l'utilité, du moins pour l'instant ; je dis « STOP » à cette malveillance pour retrouver notre beau village qui était jusque-là assez paisible.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE DE NOTRE DAME DE MESSAGE

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires.

Pour cette saison cynégétique, l'activité de la chasse a ouvert le dimanche 8 septembre 2019 et se clôturera le 29 février 2020 pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mesage, les jours de chasse sont les suivants :

-du 8 septembre 2019 au 12 janvier 2020 : tous les jours sauf les vendredis. La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).

-du 13 janvier au 31 janvier 2020 uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.

-du 1er février au 29 février 2020 uniquement en battue les samedis et dimanches.



BASSIN DE LA MACONNIÈRE

Sur demande des habitants, le bassin de la Maconnière a été embelli avec des fleurs plantées par la commune et les riverains. Ces derniers effectuent l'entretien du bassin en accord avec la municipalité.

Cette initiative pourrait s'étendre aux autres bassins de la commune.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux «chasse en cours».



Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).



Le terrain militaire, situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mesage, est totalement interdit à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981.

Il est délimité par des panneaux «terrain militaire entrée interdite». L'ACCA est locataire dudit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité.

De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.

NETTOYAGE DES CARRIÈRES

Afin de préserver la biodiversité et de se prémunir des plantes invasives, des travaux de nettoyage des carrières ont été entamés fin septembre. Ces travaux ont été entièrement financés par la Région (avec des fonds européens) et la Fédération de chasse de l'Isère.

Nous remercions l'association l'ACCA pour son aide dans ce dossier.





S'INSCRIRE POUR VOTER EN MARS 2020

La demande d'inscription sur les listes électorales est à déposer au plus tard le vendredi 7 Février 2020 afin de pouvoir voter pour les élections municipales (scrutins des 15 et 22 Mars 2020).

Renseignements : www.service-public.fr

Par ailleurs, les personnes qui auraient changé de logement sur la commune (de Notre Dame de Mésage à Notre Dame de Mésage) sont priées de le signaler en mairie*, afin que les listes électorales soient mises à jour avec la nouvelle adresse postale (utile pour faire parvenir la carte d'électeur).

* justificatifs de domicile récent à fournir
+ pièce d'identité en cours de validité



C.C.A.S.

Les personnes qui ont eu 65 ans en 2019 ou les nouveaux arrivants ayant 65 ans et plus, peuvent s'inscrire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune en contactant le secrétariat de la Mairie.

WWW.

Ayez le réflexe site internet

Besoin d'un renseignement sur la mairie ?

Vous voulez connaître les activités et manifestations proposées sur la commune ?

Inscrire vos enfants à la cantine ? Etre informés sur les pics de pollution ou sur les coupures d'électricité ?

Trouver les coordonnées des associations ?

Découvrir le patrimoine de votre commune et plus encore ?



Un site complet présentant toutes les informations dont vous avez besoin.

www.notredamedemesage.fr





LA NUMOTHÈQUE, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE METROPOLITAINE

Depuis le 14 septembre dernier, la numo-
thèque de la bibliothèque de Grenoble est de-
venue accessible à tous les habitants de la
Métropole inscrits dans une bibliothèque du
territoire.

Il s'agit d'un accès unique via un ordinateur ou
une tablette (ou une liseuse pour les livres) à
un grand nombre de ressources numériques :
livres, films, musique, formation, collections
patrimoniales, aide aux devoirs, presse.

En se connectant sur l'adresse
numotheque.lametro.fr, les métropolitains ont
accès directement à toutes les nouveautés,
dans les différents supports, ainsi qu'à une sé-
lection éditoriale proposée par les bibliothé-
caires, suggérant ainsi d'autres ressources afin
de favoriser la découverte.



LA PRIME AIR-BOIS

À l'évocation d'un agréable et réconfortant feu de chemi-
née, il est toujours bon de rappeler que dans notre métro-
pole, le chauffage au bois individuel est responsable de 66%
des émissions de particules fines sur notre territoire en pé-
riode hivernale, ce pourcentage pouvant atteindre 75% des
émissions de particules fines lors des pics de pollution hi-
vernale. En cause, des appareils vétustes dits « non per-
formants » et polluants ou mal utilisés.

Lancée fin 2015, la prime Air-Bois vise à réduire de 10% ces
émissions nocives en facilitant le renouvellement d'un
tiers de ces appareils (soit environ 5 000 dans la Métropole).

Comment ?

En proposant une prime de 1600€ - ou 2000€ selon les
ressources du foyer - à toute personne remplaçant son ap-
pareil (poêles à bûches et in-
serts) datant d'avant 2002
ou sa cheminée ouverte par
un nouvel équipement doté
du label « flamme verte 7
étoiles » ou équivalent et in-
stallé par un professionnel Re-
connu Garant de
l'Environnement (RGE).

Cette contribution finan-
cière de la Métropole est par
ailleurs cumulable avec le
crédit d'impôt en faveur de
la transition énergétique. La
part de subvention publique
couvre entre 40% et 60% des
dépenses d'acquisition et
d'installation en moyenne,
cette part pouvant atteindre
plus de 80% en cas de prime
majorée.

A la clé, plus de confort et des économies.

En vous équipant d'un matériel de chauffage récent et
performant, vous consommerez moins de bois, vous ga-
gneriez en confort et en sécurité et vous polluerez moins
(les émissions sont divisées par 8 en moyenne, et parfois
par 30 dans le cas de certains foyers ouverts).

Mais changer d'appareil ne suffit pas : si vous souhaitez
optimiser les performances de votre appareil, il s'agira
également de porter une attention particulière à la qualité
de votre combustible et à l'utilisation et l'entretien de votre
appareil.

Si vous souhaitez bénéficier de la prime Air Bois,
renseignez-vous auprès de l'ALEC au 04 76 00 19 09.
Plus d'infos sur chauffagebois.lametro.fr
et alec-grenoble.org





FESTI MESA JOIE

Festival de poche à domicile...
Vos voisins sont des artistes !

15-16-17 MAI 2020
4^{ÈME} ÉDITION
DU FESTI MESA JOIE!

Réservez d'ores et déjà votre week-end
pour la 4^{ème} édition du Festi Mésa Joie.

Dans le cadre de la
préparation de l'édition 2020
du Festi Mésa Joie,
nous recherchons
des maisons d'accueil.

Si vous souhaitez nous rejoindre, proposer votre maison,
un artiste ou si vous avez des suggestions, vous pouvez
nous contacter par mail festimesajoe@orange.fr
ou par téléphone **06 76 05 37 10**.

Vous trouverez le programme en détail sur
notre site début 2020 :

<https://festimesajoe.jimdo.com/>

Merci d'avance pour votre soutien !

*Le Club de
l'âge heureux*

organise

un **loto**

le **samedi 14 décembre**
à 14h

à la Salle du Connex
Bâtiment du Moulin

Nombreux lots
(Corbeille de Fruits
Panier du Sud-Ouest
Jeux boules - etc.)

Buvette, pâtisseries maison
Venez nombreux !

VENEZ FÊTER
Le Beaujolais Nouveau !!

Soirée
Salle du Moulin
Notre Dame
de Mésage

Vendredi
22 novembre
2019 à
19h00

Assiette garnie +
verre de vin : 6 €
Le verre : 2€

Sélections
Cave
Régusse

COMITE DES FETES
NOTRE DAME DE
MESAJOIE

Ne pas jeter sur la voie publique. Liban dilués en danger pour la nuit. À consommer avec modération.

Suivez-nous sur Facebook.com
<https://www.facebook.com/comiteNDM38220/>

L'AS NDM
organise son **LOTO**
le **samedi 16 novembre**
à la salle Marcel Richard
Ouverture des portes à 18h30

Nombreux lots
Tentez votre chance !!

ASNDM
FOOTBALL



DE LA GYM ZUMB' FITNESS, DE LA ZUMBA ENFANT, DU YOGA OU DE L'ART FLORAL, **QU'ALLEZ-VOUS FAIRE AVEC AGIL CETTE ANNÉE ?**

GYM FITNESS ZUMB'

Lundi

18h à 19h : CARDIO

19h à 20h : RENFORCEMENT MUSCULAIRE

20h à 21h : ZUMB'STEP (Mélange danse et step)

Mercredi

17h à 18h : ZUMB' enfants (à partir de 5ans)

YOGA

Jeudi

18h30 à 20h

ART FLORAL

Atelier créatif un jeudi par mois de 18h30 à 20h



TARIF ANNUEL DES COURS EXERCICE 2019 /2020

	GYM		ZUMB'ENF		YOGA		FLEURS	
	Mesage	Ext	Mesage	Ext	Mesage	Ext	Mesage	Ext
1 cours	120€	130€	120€	130€	165€	175€	10€	10€
licence incluse	24,70€		12,80€					

Réduction 30 € dès la 2^{ème} heure de cours
(sport ou sport/yoga/zumba ou même famille)
60€ pour 3 heures
Possibilité de régler en trois fois.

Renseignements pratiques et demandes inscriptions :
agilmesage@orange.fr - tés. Annie 06 30 70 74 70
Stéphanie 06 73 18 59 49 - Marie 06 82 65 77 76

Pour en savoir plus, le site internet d'AGIL :
[Sites.google.com/view/agilmesage/accueil](https://sites.google.com/view/agilmesage/accueil)



PROGRAMME DE L'ANNÉE 2019 - 2020

soudesecolesnd@gmail.com

 Sou Des Écoles Ndm

on a besoin de vous, venez
nous aider ponctuellement





**En Isère,
encore plus
qu'ailleurs,
pourquoi se faire
une montagne
du bien-vieillir
à domicile ?**

AIDES FINANCIÈRES | SOLUTIONS | SERVICES

Pour toutes informations
0 800 38 00 38
NUMÉRO VERT - APPEL GRATUIT

www.isereadom.fr

isère LE DÉPARTEMENT

ISÈRE ADOM



VOYAGER EST ENCORE PLUS FACILE
AVEC VOTRE MOBILE

**1 SMS =
1 VOYAGE**

Envoyez 1z, 2z,
3z, 4z, 5z ou 6z *
au **93038**

Tarif valable :

- 1h pour 1 zone - 3,30€
- 1h30 pour 2 zones - 4,80€
- 2h pour 3 zones et plus - 5,90€, 7,20€, 8,50€ et 9,80€

* 1z, 2z, 3z, 4z, 5z, 6z

Service disponible uniquement pour les clients Transisère abonnés à l'offre 1z, 2z, 3z, 4z, 5z, 6z. Pour plus d'informations, contactez le service client au 04 26 16 38 38.

www.transisere.fr
04 26 16 38 38

Transisère LE DÉPARTEMENT

CROIX-ROUGE – ACTION SOCIALE ET SECOURISME : DEVEZ BÉNÉVOLE !

L'unité locale de la Croix-Rouge d'Echirolles – Sud Isère effectue plusieurs actions sur son territoire :

ACTIONS SOCIALES

-Distribution alimentaire et vestimentaire, grâce à des actions de maraudes pour venir en contact des personnes sans abri, tout au long de l'année,

-Actions envers les personnes âgées, avec le renforcement des équipes d'animation en MAPAD,

-Croix-Rouge sur Roues, qui se déplace dans les vallées isolées pour accompagner les personnes en grande précarité,

-Français Langue Etrangère, pour aider les nouveaux arrivants sur le territoire français à être plus autonome dans leur vie quotidienne.



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

SECOURISME

-Postes de secours, sur des événements sportifs et culturels,

-Formations secourisme,

Cependant, afin de mener à bien nos missions auprès des plus fragiles, nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés qui pourraient participer au bon fonctionnement de l'association, de manière régulière ou plus ponctuelle.

RENSEIGNEMENTS

Permanences **les mardis soir de 18h30 à 20h**
au 56 Avenue de la République à Echirolles

Vous pouvez aussi **nous contacter par mail :**
ul.echirolles@croix-rouge.fr

Vous pouvez aussi nous contacter si vous souhaitez vous former aux gestes de premier secours, demander des postes de secours pour votre événement, ou encore faire un don.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

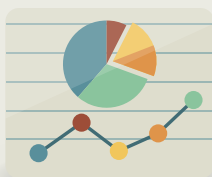
En cas de besoin,

contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

LES DEMANDES DE TITRES SÉCURISÉS

Dans le cadre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, nous vous informons que les demandes doivent se faire principalement par le biais du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>).



En effet, il a été demandé par la Préfecture de privilégier les pré-demandes par internet, plutôt que les demandes papier.

Ainsi, avant de vous rendre dans les mairies habilitées à recevoir votre demande de titre sécurisé (Vizille étant la plus proche), il vous faut **faire une pré-demande sur internet**, sur <https://ants.gouv.fr>

De plus, nous vous rappelons que pour certaines pièces (justificatif de domicile, ancien titre) les originaux et les photocopies doivent être fournis, sans quoi votre demande ne pourra être enregistrée.

**À Vizille, les dossiers sont pris
uniquement sur rendez-vous
tél : 04 76 78 99 00**



INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles

MAIRIE

Téléphone : 04 76 68 07 33
Fax : 04 76 78 32 18
Email : mairie.ndmessage@wanadoo.fr
Web : www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public
Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04 76 08 31 02

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04 76 68 12 85

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15

GENDARMERIE

Téléphone : 17

POMPIERS

Téléphone : 18

URGENCES MÉDICALES

Téléphone : 08 10 15 33 33

URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone : 112

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Tél : 04 76 08 47 09
• Du lundi au vendredi 20h-23h
• Le samedi 14h-18h et 19h-23h
• Le dimanche 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h
Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

COLLECTE DES DÉCHETS

Désormais, la collecte des déchets ménagers se fait **le lundi matin** sur toute la commune.

Merci de **sortir vos bac le dimanche soir** (ou le lundi soir en cas de lundi férié).

LES DÉCHÈTERIES

PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans
38220 Vizille

CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange
38560 Champ-sur-Drac

VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

PHARMACIES DE GARDE

Afin de connaître le planning exact des pharmacies de garde, il faut désormais consulter le site www.servigardes.fr, ou faire le **0825 74 20 30**, afin de connaître à tout moment la pharmacie de garde la plus proche du lieu demandé (pour tout le département de l'Isère).

www.servigardes.fr

dimanche 17 novembre 2019	Pharmacie des ALPES	VIZILLE	04 76 68 04 96
dimanche 24 novembre 2019	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
dimanche 1 décembre 2019	Pharmacie du Château	VIZILLE	04 76 68 04 40
dimanche 8 décembre 2019	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES	04 76 73 67 86
dimanche 15 décembre 2019	Pharmacie du Château	VIZILLE	04 76 68 04 40
dimanche 22 décembre 2019	Pharmacie BONNET	JARRIE	04 76 68 87 32
mercredi 25 décembre 2019	Pharmacie BONNET	JARRIE	04 76 68 87 32
dimanche 29 décembre 2019	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE	04 76 89 10 43
mercredi 1 janvier 2020	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT	04 76 89 16 53

CONSULTANCES ARCHITECTURALES À MONTCHABOUD LE 12 DÉCEMBRE 2019

CONTACT VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro : **0 800 805 807**
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

Coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)
- Souscription d'abonnement, résiliation, facturation

contacter : **04 57 04 07 77** ou <https://www.eauxdegrenoblealpes.fr>

Les abonnés de l'eau de Notre-Dame-de-Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : **0 800 500 048**
- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : **04 76 98 24 27**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 28 MAI 2020

Comme précédemment, les usagers devront s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au **0 800 500 027**, au plus tard le jeudi qui précède la collecte.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	fermé	12h30-17h30	12h30-17h30	12h30-17h30	12h30-17h30	9h00-12h00 13h00-17h30
Champ-sur-Drac	9h30-12h00 13h30-17h30	13h30-17h30	9h30-12h00 13h30-17h30	13h30-17h30	9h30-12h00 13h30-17h30	9h00-17h30
Vaulnaveys-le-Haut	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h00-17h30

samedi 16 NOV.
18h30 Salle Marcel Richard
Loto de l'AS NDM
page 15

vendredi 22 NOV.
19h Salle du Moulin
Soirée Beaujolais nouveau
page 15

samedi 14 DEC.
14h Salle du Connex
**Loto du Club
de l'Âge Heureux**
page 15



**Au Fil
des Pages**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2019
Responsable de Publication :
Tonino TOIA
Comité de rédaction :
Commission Communication
Graphisme Mise en Page : ilico38
Impression : Mairie
Tirage : 520 exemplaires

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Fax. 04 76 78 32 18

Mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 15H30 / 17H30

Mardi 15H30 / 17H30

Mercredi FERMÉ

Jeudi 15H30 / 17H30

Vendredi 15H30 / 17H30

Samedi FERMÉ

*En dehors de ces horaires,
vous pouvez laisser un message
sur le répondeur de la Mairie.*

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site
www.notredamedemesage.fr
et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations
mensuelle (newsletter).